



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller

2^{ème} Réunion de concertation

Centre social CREANTO, 4 rue de Metz, 57690 CREHANGE
22 mars 2010

Quels enjeux sur le territoire du SAGE Bassin Houiller ?



L'objectif de cette note, préparée par les bureaux d'études ANTEA, Atelier des Territoires, SOGREAH et ACTeon dans le cadre de leur prestation d'appui au développement du SAGE du Bassin Houiller, est de présenter les principaux enjeux auxquels le SAGE Bassin Houiller devraient ou pourraient répondre.

L'identification de ces enjeux s'est basée principalement sur :

- des entretiens avec des acteurs clés du territoire Bassin Houiller effectués au cours de la période décembre 2009 - février 2010 ;
- l'analyse des informations et connaissances présentées dans l'état initial du Bassin Houiller ;
- l'analyse des évolutions passées et futures des principaux usages de l'eau et de l'état des écosystèmes aquatiques.

Les enjeux identifiés, dont certains sont déclinés en sous-enjeux, nécessiteront une réflexion et une attention particulière de la part des acteurs de l'eau du Bassin Houiller. Les entretiens avec les acteurs rencontrés semblent montrer que les enjeux d'aujourd'hui seront aussi les enjeux de demain.

L'ordre dans lequel ils apparaissent ne reflète en aucun cas une hiérarchisation. Le document ne représente cependant qu'une première ébauche et base de discussion de ce que seront les enjeux du SAGE du Bassin Houiller, les éléments de ce document étant par la suite affinés, adaptés et complétés suite à la deuxième réunion de concertation du SAGE Bassin Houiller organisée à Créhange le 22 mars 2010.

Enjeu 1 : Améliorer la qualité des eaux superficielles en vue de l'atteinte des objectifs de bon état chimique des eaux

Sous-enjeu 1 : Limiter l'impact des pollutions ponctuelles d'origine industrielle

Malgré les efforts consentis par les industriels, notamment en ce qui concerne la plateforme de Carling, les rejets des stations d'épuration industrielles contribuent de façon importante à la mauvaise qualité des eaux superficielles sur le territoire du Bassin Houiller. Les perspectives d'évolution ne laissent rien de bon à envisager concernant l'atteinte du bon état chimique des eaux pour 2027 si aucune mesure complémentaire n'est prise. Se pose cependant la question de l'équilibre entre le développement des activités industrielles concernées et le niveau d'amélioration attendu / possible de la qualité des rejets ponctuels.

Sous-enjeu 2 : Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine

Grâce à la réalisation des dernières stations de traitement des eaux usées (Longeville, Farebersviller) et aux derniers raccordements prévus (communes de Béning, Boucheporn et Guenviller), l'ensemble des communes du Bassin Houiller va bénéficier d'un traitement de ses eaux usées. Cependant, les normes de rejet ne sont pas toujours suffisamment ambitieuses pour répondre à l'objectif réglementaire du bon état chimique. De plus, des dysfonctionnements, notamment en cas de pluies importantes, peuvent être à l'origine de pollutions ponctuelles significatives (déversement d'eaux usées sans traitement vers le milieu récepteur).

Sous-enjeu 3 : Permettre une gestion durable des pollutions diffuses

Les pollutions diffuses qui concernent le Bassin Houiller ne sont pas d'origine agricole comme dans la plupart des régions françaises. La pollution diffuse du Bassin Houiller provient principalement : (1) des risques de pollution par lessivage des surfaces urbaines imperméabilisées non soumises à la loi sur l'eau et donc non traitées (petits parkings par exemples) ; (2) des rejets des systèmes d'assainissement non collectifs aujourd'hui mal connus. Se posent alors des questions de mise en œuvre de solutions techniques innovantes (pour traiter les risques de pollution des surfaces urbaines par exemple), de gestion et de suivi régulier (des systèmes d'assainissement non collectifs) et plus généralement de sensibilisation des acteurs concernés (urbanisme, développeurs, acteurs privés) et habitants.

Sous-enjeu 4 : Prévenir les pollutions accidentelles

De par l'importance du secteur industriel et notamment de la plateforme de Carling, les risques de pollution accidentelle sont accrus. Il s'agit, d'une part, des risques engendrés par le transport de produits polluants ou toxiques par les réseaux routiers (A4, A320, routes nationales et départementales) et, d'autre part, des risques liés aux installations elles-mêmes. Même si certains aménagements pour réduire les risques de pollution accidentelle existent aujourd'hui, il n'est pas certain qu'ils soient suffisants.

Enjeu 2 : Restaurer les milieux naturels

Sous-enjeu 1 : Préserver et restaurer la biodiversité des écosystèmes aquatiques

Les zones humides permettent le maintien de la biodiversité du territoire Bassin Houiller et contribuent également à fournir de nombreux services dits « écosystémiques » à la société. Associés aux cours d'eau, elles participent par exemple à l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau (capacité naturelle d'autoépuration) contribuant à atténuer les effets de certains polluants. De même, elles jouent également un rôle écrêteur sur les crues. Dès lors, être en mesure de préserver ces zones humides est primordial compte tenu de leur rôle. Se pose la question de l'intégration de ces zones dans l'aménagement du territoire, et de l'équilibre entre urbanisation et protection des zones humides, y compris pour les zones humides dites « banales ».

Sous-enjeu 2 : Favoriser la restauration des cours d'eau

La qualité physique des cours d'eau contribue à la fois à *l'équilibre biologique*, à *l'autoépuration* des eaux, mais aussi à la *gestion des crues*. Aujourd'hui, les rectifications de cours d'eau ou busages provoqués par les pressions urbaines, ont contribué très fortement à la perte de ces fonctionnalités. Certains secteurs, notamment sur la Rosselle et ses affluents (Cocheren, Winbornbach ou Muehlengraben), bénéficient ou bénéficieront prochainement d'opérations de restauration. Cependant, pour le bassin de la Bisten, aucun projet n'est en cours ou programmé à ce jour malgré les aides que peuvent apporter l'Agence de l'Eau et le Département.

Enjeu 3 : Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface

Sous-enjeu 1 : Préparer la remontée des eaux souterraines

La cessation des activités minières s'est accompagnée de l'arrêt des exhaures entraînant l'envoyage des galeries et la redistribution des débits des principaux cours d'eau. La remontée de la nappe devrait durer plusieurs décennies, pour retrouver un équilibre semblable à celui qui prévalait avant l'exploitation minière, la nappe étant pour partie à nouveau drainée par le réseau hydrographique. Ce point conditionne la reconquête du milieu Eau dans le Bassin Houiller.

Sous-enjeu 2 : Surveiller les caractéristiques des eaux de la nappe des Grès

La nappe des Grès du Trias inférieur constitue ici une richesse indéniable et un atout majeur pour le développement du territoire du SAGE. En effet, elle fournit chaque année environ 40 millions de mètres cubes permettant ainsi de répondre aux besoins des collectivités locales et des industriels. Des évolutions importantes des prélèvements sont à attendre dans les années à venir dont l'impact reste à étudier. Conscient de cet enjeu, le suivi de sa qualité s'avère une priorité.

Enjeu 4 : Promouvoir une gestion cohérente des eaux du ruissellement urbain

Malgré une probable stabilisation de la population sur le territoire du Bassin Houiller, le phénomène de mitage des agglomérations devrait se poursuivre, entraînant l'urbanisation de nouveaux espaces. Un enjeu réside dans l'imperméabilisation des sols qui pourrait être à l'origine de dysfonctionnements des systèmes de récupération et de traitement des eaux usées (saturation, débordements), ou encore de pollutions diffuses (lessivage). Aujourd'hui, au regard des documents réglementaires existants (loi sur l'eau, note de doctrine « eaux pluviales » de la DIREN), la prise de conscience de ces éventuels dysfonctionnements engendrés par des projets d'urbanisation, de toute taille, n'est pas suffisante.

Enjeu 5 : Pour une organisation durable des services de l'eau

Sous-enjeu 1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau

L'état initial et la première réunion de concertation ont souligné l'enjeu de gestion durable des services de l'eau dans le Bassin Houiller. Se posent des questions de renouvellement des infrastructures en place (et donc de mobilisation de ressources financières complémentaires) ainsi que de mutualisation des compétences technique et de gestion des infrastructures et ouvrages en place.

Sous-enjeu 2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau

Les interactions entre le Bassin Houiller et les régions transfrontalières allemandes sont nombreuses, d'un point de vue socio-économique bien sûr, mais également en ce qui concerne les enjeux de l'eau. Des transferts existent par exemple entre les régions transfrontalières pour l'alimentation en eau potable. Et c'est bien la même nappe souterraine qui est partagée. Comprendre les pratiques de gestion mis en place dans les régions transfrontalières allemandes, échanger les connaissances, assurer un suivi cohérents des ressources en eau... sont autant d'enjeux auxquels le SAGE Bassin Houiller pourrait contribuer.

Sous-enjeu 3 : Maîtrise d'ouvrage et renaturation / protection des milieux

Malgré des ressources financières mobilisables, les efforts de renaturation et de protection des milieux naturels et aquatiques restent limités. Assurer la maîtrise d'ouvrage de telles actions constitue un enjeu important - Quelle collectivité serait susceptible d'être intéressée ? Qui mobiliser ? Quelles capacités (technique, de gestion) nécessaires ?

Sous-enjeu 4 : Maîtrise d'ouvrage du SAGE

Une fois le SAGE élaboré et approuvé, viendra le moment de sa mise en œuvre et de son suivi. Il sera donc nécessaire d'identifier une structure porteuse qui assurera la maîtrise d'ouvrage. Deux solutions existent : i) changer de structure pour la phase de suivi et de mise en œuvre ou ii) compléter les statuts de la structure chargée de l'élaboration du SAGE afin de lui en confier le suivi. A l'heure actuelle, aucune structure n'a été identifiée pour prendre le relais du Conseil Général de la Moselle alors que ce choix est déterminant pour assurer au SAGE une pérennité et une cohérence dans le long terme.

Enjeu 6 : Connaître et informer

Sous-enjeu 1 : Renforcer les connaissances

L'état des lieux a révélé des **déficits de connaissance**, ou de données, sur certaines thématiques. Le SAGE pourrait permettre de pallier à ces manques par le **lancement d'études ou par la mise en place de bases de données complémentaires**. Parmi les différents postes manquants, la problématique du devenir des eaux superficielles s'avère transversale. En effet, elle intègre, d'une manière ou d'une autre, leur évolution (en termes de quantité, mais aussi de qualité), mais aussi le développement de certains milieux associés telles certaines zones humides potentielles. Quantifier les services fournis par les zones humides permettrait également de renforcer la prise de conscience de leur rôle potentiel.

Sous-enjeu 2 : La sensibilisation du grand public

Sensibiliser le grand public est un enjeu central dans le cadre du SAGE du Bassin Houiller notamment en raison de la déconnexion importante entre le milieu naturel et la population qui vit autour. Dans ce territoire fortement artificialisé et anthropisé, les citoyens n'ont en effet que peu de relation avec le milieu aquatique. Dès lors, le SAGE pourrait contribuer à l'émergence d'une prise de conscience de l'importance de l'espace naturel et des milieux aquatiques. Ce n'est en effet qu'en connaissant ce milieu et en l'appréhendant à sa juste valeur que les citoyens pourront comprendre la nécessité de mettre en œuvre les mesures du SAGE, de restaurer les milieux naturels, d'améliorer la qualité des eaux superficielles, de promouvoir une urbanisation durable ou encore d'adapter le comportement de riverains et de consommateurs pour l'amélioration de leur environnement et espace de vie.